

# Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2005

Conseil Général de l'Hérault, Béziers

**Présents :** **G. SENEGAS** (CdC Saint-Chinianais), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinianais), **G.AFFRE** (CdC St-Chinianais), **M. GIL** (CdC Orb & Taurou), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **G. BARO** (CdC Orb & Taurou), **M.A.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **E. VILLANEUVA** (CdC Faugères), **J.P.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **P. MEGE** (CdC Combes & Taussac), **C. GINESTE** (CdC Avène, Orb & Graveson), **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **M. VIGUIER** (CdC Entre Lirou & Canal du Midi), **F.BARSSE** (Commune Bédarieux), **A.CLAVERIA** (Commune Bédarieux), **M. OLMOS** (Commune d'Azillanet), **Y.FRAÏSSE** (Commune d'Aigne), **H.TASSIS** (Commune du Poujol/Orb), **F. BOUTES** (Président), **A.MARTINEZ** (Conseil Général), **R. TROPEANO** (Conseil Général), **J.N. BADENAS** (Conseil Général), **J. ARCAS** (Conseil Général), **JL. FALIP** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général),

**Représentés :** **J. HUC** (CdC Coteaux & Châteaux) représenté par **F. BOUTES**, **Y. CASSILI** (CdC Les Monts d'Orb) représenté par **JL FALIP**, **K. MESQUIDA** (1<sup>er</sup> Vice-Président) représenté par **JP ROUANET**, **Rémy PAILLES** (Conseil Général de l'Hérault) représenté par **J. ARCAS**

**Excusés :** **J. LIBRETTI** (CdC Coteaux & Châteaux), **F. TARBOURIECH** (CdC Orb-Jaur), **D. CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **J. CABROL** (CdC Pays St-Ponais), **C. GUZOVITCH** (CdC Entre Lirou & Canal du Midi), **R. LOSMA** (Commune Bédarieux), **R. CHABBERT** (Le Minervoises), **G. MARCOUÏRE** (Conseil Général)

\* \* \*

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## 1 - Informations au Comité Syndical

Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations suivantes :

- Le processus de mise en liquidation des Chartes Intercommunales Coteaux de l'Orb et du Vernazobres, Haute Vallée de l'Orb, Minervoises, Saint-Pônais, ainsi que de l'Association de Préfiguration du Pays Haut Languedoc et Vignobles, est mis en œuvre, un rapport étant proposé en ce sens au présent Comité Syndical ;
- Concernant l'avenant 2006 du Contrat de Pays, des rencontres techniques ont eu lieu avec l'Etat, la Région et le Département ; des négociations sont en cours, la signature de l'avenant devant intervenir dans le deuxième trimestre 2006 ;
- Le Conseil de Développement s'est réuni dernièrement (28 novembre) pour valider les orientations générales du programme d'actions 2006.

## 2 - Rapports à l'ordre du jour

Préalablement à l'examen des rapports, le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

**2.1 - Budget primitif 2006 :** Le Président expose au Comité Syndical les propositions budgétaires relatives à ce premier budget du Syndicat Mixte, qui se traduisent :

- En dépenses, pour un montant de 1.730.482 €, qui se répartissent en une section de fonctionnement à hauteur de 1.725.482 € et en une section d'investissement à hauteur de 5.000 € ; les principaux postes de fonctionnement portent sur :
  - o les charges de personnel, à hauteur de 753.068 €,
  - o les crédits d'études, pour 360.000 €,
  - o les prestations extérieures pour 175.000 €,
  - o les frais d'impressions, pour 190.000 €.
- En recettes, pour un montant équivalent de 1.730.482 €, constituées essentiellement de dotations et de participations, en provenance, notamment :
  - o de la Région, pour 277.000 €, dont 50.000 € au titre du cofinancement de l'ingénierie du Pays,
  - o du Département, à hauteur de 789.434 €, dont 510.000 € de contribution statutaire,
  - o des communautés de communes et des communes hors EPCI, au titre de leur contribution, pour 195.941 €, correspondant à 3,5 €/habitant.

Le budget 2006 est adopté à l'unanimité.

**2.2 - Transfert des structures associatives :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les termes et conditions de transfert des structures associatives au sein du Syndicat Mixte, suite à la tenue, dans chacune des associations, d'assemblées générales en vue de leur mise en dissolution.

**2.3 - Convention CNASEA - transfert de contrat CEC :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe du transfert au Syndicat Mixte d'un contrat CEC, concernant un agent transféré au Syndicat Mixte de Pays.

**2.4 - Appel à candidatures Régie de Développement Local :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de réponse à l'appel d'offres lancé par la Régie de Développement Local en vue d'une action d'insertion économique.

**2.5 - Groupes de travail thématiques :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la création de groupes de travail thématiques dans les domaines de compétences du Pays : Habitat, Tourisme, Patrimoine, Environnement, Services, Economie, Culture.

Il est souhaité de ne pas multiplier les groupes de travail, sous risque d'absentéisme. Plusieurs membres du Comité Syndical manifestent d'ores et déjà leur intérêt : M.Boubils (Tourisme), F.Barsse, P.Mégé (Environnement), C.Francès, A.Martinez, F.Barsse (Economie), M.Olmos, P.Claveria (Culture).

Il est convenu qu'un courrier sera adressé aux communautés de communes afin que celles-ci désignent des représentants.

**2.6 - Demande de subvention au Conseil Régional :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 50.000 €, au titre de l'ingénierie.

**2.7 - Programme communautaire Leader + :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe du transfert de l'animation du programme Leader +, porté jusqu'à présent par l'association de préfiguration et animé par le Conseil Général, ainsi que les demandes de subvention relatives :

- A l'animation et à l'assistance technique du programme, pour un montant de 47.538 €,
- A l'ingénierie territoriale :
  - o en matière de nouveaux métiers, pour un montant de 14.934 €,
  - o en matière de développement touristique, pour un montant de 67.970 €

**2.8 - Montant et modalités de versement des participations :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modalités des participations des communes et des EPCI adhérentes, un étalement dans le temps étant proposé en fonction du montant de la participation.

**2.9 - Participation statutaire du Conseil Général :** Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à solliciter auprès du Département la moitié de sa participation statutaire.

**2.10 - Régime indemnitaire des agents + :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte défini, pour chaque cadre d'emploi, en référence avec le corps de la fonction publique d'état. L'amendement proposé en séance, visant à élargir le régime indemnitaire aux agents non titulaires intégrés en provenance de structures de droit privé.

**2.11 - Adoption des tarifs de spectacles Hivernales du Rire et du Vin :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la grille de tarifs des huit soirées prévues dans le cadre du festival.

**2.12 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la demande d'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles, considérant la maîtrise d'ouvrage du Pays sur les festivals Hivernales du Rire et du Vin et Musiques au cœur du Vignoble. Le détenteur de ladite licence est N.Etienne, délégué du Pays à la Culture.

**2.13 - Emploi de Directeur Général des Services :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la création d'un emploi de Directeur Général des Services, le Syndicat Mixte pouvant être assimilé à la strate démographique des communes de moins de 40.000 habitants.

**2.14 - Adhésions :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion du Pays à l'UNADEL, pour une cotisation de 500 € et à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique, pour un montant de 400 €.

**2.15 - Ligne de trésorerie :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la négociation d'une ligne de trésorerie auprès du secteur bancaire, afin de pallier les besoins financiers de fonctionnement, dans l'attente du versement des subventions et des contributions.

**2.16 - Communication institutionnelle :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région, pour 10.000 €, afin de mettre en place la communication institutionnelle du Pays (plaquette, Lettre du Pays,...).

**2.17 - Action Patrimoine :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les actions proposées en matière de valorisation du patrimoine du Pays : réalisation d'une étude patrimoniale, éditions patrimoniales ; il se prononce également favorablement sur le principe de demandes de subventions auprès de l'Europe (35.000 €), de l'Etat (20.000 €), de la Région (20.000 €) et du Département (55.000 €) pour la réalisation de ces opérations.

**2.18 - Action Environnement :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'action proposée en matière de préservation de l'environnement, dans le cadre de l'élaboration d'une charte paysagère, ainsi que les demandes de cofinancement auprès de l'Europe (Leader +), de la Région et du Département, respectivement pour 15.000 €, 35.000 € et 25.000 €.

**2.19 - Action Habitat :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le plan d'action proposé en faveur de l'habitat et du logement :

- Mise en œuvre d'une étude d'OPAH, complétée par un cahier de prescriptions architecturales,
- Mise en place d'un observatoire du logement, à l'échelle du Pays,
- Mise en service d'une action d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires demandeurs.

Le Comité Syndical approuve également à l'unanimité les demandes de subventions qui seront faites, en vue de la réalisation des opérations, auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour des montants respectifs de 50.000 €, 32.000 € et 35.000 €.

**2.20 - Action Tourisme :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les demandes de subventions auprès de l'Europe (67.970 €), de l'Etat (15.000 €), de la Région (45.000 €) et du Département (60.000 €), afin de mettre en œuvre l'action Tourisme, qui prévoit un schéma d'organisation touristique à l'échelle du Pays, le développement d'une action qualité auprès des prestataires locaux de tourisme, ainsi que des éditions touristiques.

**2.21 - Tourisme vigneron :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de deux opérations destinées à soutenir le développement du tourisme vigneron : les balades vigneronnes et ARTÉCOOP, projet visant à intégrer l'art moderne dans les caves coopératives. Concernant la première opération, les demandes de subvention portent sur des montants de 9.800 € (Europe) et de 4.200 € (Conseil Général) ; pour la deuxième de ces opérations, engagée par la Charte Thongue-Libron-Peyne, il convient d'en transférer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**2.22 - Schéma des TIC :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la réalisation d'un schéma des Technologies d'Information et de la Communication, à l'échelle du Pays, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 15.000 €.

**2.23 - Intranet - Internet :** Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la réalisation d'un dispositif Intranet destiné à mettre en réseau les cinq antennes du Pays ; ce dispositif sera ensuite élargi, sous forme d'Extranet aux communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte ; enfin, la

création d'un site Internet, portail électronique du territoire, est également proposée. Le principe de demandes de subventions auprès de l'Europe (Leader) et de la Région, pour des montants de 10.000 €, est également agréé.

**2.24 - Action Economie** : Le programme d'actions de soutien à l'économie locale, sous forme d'appui aux filières, de promotion des produits du terroir, d'accompagnement des PME, de soutien à l'emploi, est agréé à l'unanimité, ainsi que le principe de demandes de subventions auprès de la Région et du Département, respectivement pour 20.000€ et 10.000 €.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h00.

\* \* \*

Le Président

Francis Boutes